

PIE X ET LA VÉNÉRABLE JEANNE D'ARC

J.-B.-J. AYROLLES

OMNIA INSTAURARE IN CHRISTO

De toutes les prérogatives de la papauté, aucune n'est plus sublime que celle par laquelle les vicaires de Jésus-Christ, pénétrant les profondeurs de la Jérusalem céleste, montrent à la terre dans cet éternel firmament de nouveaux astres à admirer, de nouveaux protecteurs à invoquer, de nouveaux modèles à suivre. Le premier usage fait par Pie X de cet auguste pouvoir a été en faveur de la libératrice de la France au quinzième siècle, de la vénérable Jeanne d'Arc.

Le 17 novembre 1903, après des discussions prolongées, il entendait ce que pensaient de l'héroïcité des vertus de la fille de Jacques d'Arc les cardinaux de la Congrégation des rites et leurs consultants. Le 6 janvier, jour de la manifestation du Seigneur aux nations dans la personne des grands de la terre, jour aussi de la naissance de la vierge française, Sa Sainteté prononçait, avec une solennité inusitée, que Jeanne avait réellement pratiqué à un degré héroïque les vertus qui font les saints. Pie X, en ce point comme en beaucoup d'autres, recueillait en héritage les vœux de Léon XIII. L'on sait que le grand pape est mort avec le regret de n'avoir pas rendu et ce décret, et celui qui devait en être le couronnement, le décret de béatification. Jusque dans son agonie, il parlait de la Vénérable. Ce que Léon XIII avait commencé et vivement désiré, Dieu réservait à Pie X de le mener, c'est notre espérance, à entière réalisation. Déjà il est permis d'entrevoir l'harmonie de cette providentielle disposition.

I - Chaque saint, du moins parmi ceux qui sont les plus éminents, est appelé à mettre en plus vive lumière, par l'ensemble de sa vie quelque point de l'enseignement chrétien. Aucun de ceux-là qui ne présente une sorte de caractéristique. Saint Athanase est contre Arius le défenseur de la consubstantialité du Verbe ; saint Augustin contre Pélage, le défenseur de la grâce ; le nom de saint Vincent de Paul nous rappelle la personnification de la charité chrétienne envers les malheureux, celui de saint François de Sales l'amabilité et la douceur du Christ, celui de saint Ignace de Loyola le zèle pour l'extension de Son règne. **La caractéristique de la vénérable Jeanne d'Arc, c'est d'avoir poursuivi le règne de Jésus-Christ, souverain véritable de la France.** Ainsi l'avait annoncé la mystérieuse coïncidence du jour de sa naissance avec la fête des Rois, des rois agenouillés aux pieds du divin Enfant.

Jésus-Christ donnant la loi au royaume des Francs, c'est bien le programme de Jeanne et n'est-ce pas vers un idéal analogue de restauration universelle dans le Christ que Pie X a orienté son pontificat : «Instaurare omnia in Christo. Tout restaurer dans le Christ». Les peuples et leurs chefs reconnaissant la loi chrétienne comme leur constitution fondamentale, n'est-ce pas là aujourd'hui le but essentiel à poursuivre ? Tout ce qui reste en dehors peut paraître accidentel, jusques et y compris les diverses formes du gouvernement.

Pie X rappelle à toutes les nations et à tous les peuples qui veulent vivre conformément au plan divin, qu'ils trouveront dans cette conformité, **la justice, l'ordre, la paix et une garantie d'avenir** qu'ils chercheront vainement ailleurs ; c'est encore ce que déclare Sa Sainteté, quand elle écrit : «Il en est, et en grand nombre, nous ne l'ignorons pas, qui poussés par l'amour de la paix, c'est-à-dire de la tranquillité dans l'ordre, s'associent et se groupent pour former ce qu'ils appellent le parti de l'ordre. Vaines espérances, peines perdues ! **des partis de l'ordre capables de rétablir la tranquillité au milieu de la perturbation des choses, il n'en est qu'un, le parti de Dieu**».

«Le parti de Dieu, assure encore le pape, quelque effort qu'il fasse, ne restaurera parmi les peuples le respect de la Majesté divine **que par Jésus-Christ.** Personne, nous dit l'apôtre, ne peut poser d'autre fondement que celui qui a été posé, qui est le Christ Jésus : sans Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai homme, personne ne connaîtra comme il le faut, le Dieu vivant, seul vrai. **Ramener le genre humain à Jésus-Christ, c'est donc là que doivent converger tous nos efforts**»¹.

Or la vénérable Jeanne d'Arc se présenta toujours, aux grandes heures de sa mission nationale, au nom de **Jésus-Christ seul vrai roi et suprême suzerain de la France.** Elle le proclame à tous les pas de sa carrière ; elle n'y entre que parce que Jésus-Christ, son seigneur à elle, en employant un instrument si disproportionné, par lui-même si faible, veut rappeler et faire resplendir cette vérité ; elle est née pour cela. De par Jésus-Christ Roi, de par le Roi du ciel, elle presse Baudricourt de la faire conduire vers le gentil Dauphin, elle promet à ce Dauphin le recouvrement de son royaume, somme les Anglais de repasser la mer, les villes soumises à leur domination d'ouvrir leurs portes, le duc de Bourgogne de faire soumission.

Le décret sur l'héroïcité des vertus nous dit qu'il était convenable qu'à la France fût donnée la vierge dans laquelle devait revivre le courage de Débora et de Judith ; la vierge à laquelle s'appliquent en toute vérité les éloges de la femme extraordinaire dont il est dit : *Elle a donné la force pour ceinture à ses reins, la vigueur circule dans son bras ; elle a mis la main à des entreprises ardues.* Cela convenait, dirons-nous encore, parce que ce qui était dit à la fille aînée de l'Eglise était dit à toutes ses sœurs ; **il convenait que la Vierge guerrière fût donnée à la nation qui s'était donnée au Christ sur le champ de bataille de Tolbiac, et pendant près de dix siècles avait mis son épée au service du Christ.** L'alliance avait été si étroite que, quelques années seulement avant l'apparition de la miraculeuse libératrice, le pape Boniface IX écrivit à Charles VI : **«Entre l'Eglise, tendre mère et vos ancêtres ses fils très chers, l'union a indissoluble-**

¹ Voir *Études*, 20 octobre 1903, p. 149, 153 et passim.

ment existé ; elle a été telle que l'Eglise sans eux et eux sans l'Eglise n'ont jamais, du moins ont rarement, formé de grandes entreprises»¹.

Le pape Boniface IX écrivait ces lignes au malheureux Charles VI pour l'engager à **mettre fin au grand schisme, œuvre de la France**. La guerre de Cent ans en fut le châtement. Mais **avec Jeanne apparaît le salut par le Christ renouant son pacte traditionnel avec la nation française, la ressuscitant du tombeau** où le traité de Troyes l'avait diplomatiquement fait descendre. Il fait de son côté les avances d'un **renouvellement de l'alliance antique** que ce miracle, unique dans les annales du genre humain, aurait dû rendre plus étroite. Pourquoi faut-il qu'il ait été bien imparfaitement répondu à ces ineffables condescendances et que l'alliance n'ait jamais plus été ce qu'elle fut de Clovis à Philippe le Bel !

La nation n'a jamais voulu rompre avec le Christ ; au seizième siècle elle donna des légions de martyrs pour ne pas accepter le faux Christ de Calvin ; elle fit **la Ligue** pour l'empêcher de s'asseoir sur le trône avec le Béarnais ; la tyrannie révolutionnaire de la fin du dix-huitième siècle a enrichi ses annales de noms de héros de la foi, qui par leur nombre et leur magnanimité rappellent ceux de l'ère de Dioclétien. Le tyran se vantait d'avoir exterminé le nom chrétien ; le tyran collectif qui en ce moment opprime si hautement les consciences chrétiennes se promet de faire en France ce que Dioclétien se glorifiait d'avoir fait dans l'empire romain ; il ne poussera pas son œuvre de mort sans qu'il soit forcé d'en venir à l'effusion du sang, et la France en aura encore à donner à son Christ.

Nos anciens rois, à partir du grand schisme, ont été politiquement beaucoup moins chrétiens que leur peuple ; cependant, malgré l'idée si outrée qu'ils s'étaient faite de leur pouvoir et de sa source, **ils n'auraient jamais voulu rompre avec le Christ**, et ils n'auraient pas supporté que le titre de **roi très chrétien** leur fût un instant contesté. Ils s'en glorifiaient alors même que leur conduite politique et privée était un démenti aux obligations qu'il leur imposait.

Il n'en a pas été ainsi depuis l'ère révolutionnaire. Le nom de l'Homme-Dieu a été banni de la législation et des constitutions de la France ; que de chefs bigarrés ont paru depuis lors à sa tête ! Des aventures momentanément heureuses les y avaient poussés ; ils en sont renversés par de honteuses et ruineuses catastrophes. Tantôt elles leur arrachent des mains un sceptre que, selon le droit qu'ils s'étaient fait attribuer, ils devaient transmettre à leur race ; tantôt elles ne leur permettent pas d'arriver à la fin du mandat éphémère qui leur avait été confié. Il n'y a pas encore cent vingt ans que le nom du Christ a été violemment effacé des codes de la France ; elle a subi trois invasions, à la suite desquelles, assure-t-on, l'on a tracé des cartes d'Europe d'où son nom était rayé, ou n'apparaissait qu'à l'état minuscule. Quel chaos doit offrir une législation remaniée dans des sens contrairement opposés, une administration si souvent bouleversée !

Ce qui est plus capital, qui comptera ceux qui sous le nom de grands maîtres, de ministres de l'instruction publique, foulant aux pieds les droits du père de famille, se sont arrogé le droit de frapper à leur effigie la chair de sa chair, ce qui est la prolongation de lui-même, la mentalité de ses fils et de ses filles ! Que peut-il résulter, qu'est-il résulté de tant d'empreintes si diverses et si opposées ?

Géographiquement et historiquement pas de pays plus un que la France. Où est la nation européenne, qui, durant ces cent vingt ans, ait à beaucoup près subi les révolutions intestines par lesquelles elle a passé ? Que de partis à l'heure présente s'agitent dans son sein, comme les vers sur un corps en proie tout vivant à la dissolution ! N'est-ce pas la dissolution que proclament les voix toujours grossissantes des sans-patrie et des sans maîtres, parce qu'ils sont sans Dieu, et surtout sans Jésus-Christ ? Terrible logique, mais logique.

De quels leurres ce peuple est le jouet ? Quelles iniquités et quelles violences sont décorées du nom de lois ! Quelle servitude on lui fait subir au nom de la liberté ! Quelles mesures justement abhorrées s'abritent sous son prétendu suffrage ! Quelle poignée d'intrigants, nés d'hier comme des champignons dans une nuit d'orage, se parent d'un nom qui, dans son acception respectable, renferme ce que le passé lègue à l'avenir de plus solide et de plus substantiel, ce que le présent renferme de plus vivant et de plus intime, se disent l'État, et sous cette étiquette commettent une suite de criants attentats contre l'État !

On veut orienter toutes les énergies de ce peuple, plus que d'autres né pour l'idéal, vers **la conquête des biens matériels**. Les conquérir par tout moyen, en tirer le plus possible de **jouissances grossières et matérielles** comme ces biens eux-mêmes qu'ils peuvent procurer, c'est la félicité suprême, le but vers lequel on veut concentrer tous ses efforts et toutes ses aspirations. Mais la possession de ces biens, les jouissances qu'ils donnent étant nécessairement exclusives, chacun, d'une manière au moins latente, devient l'ennemi de tous, et tous l'ennemi de chacun, ainsi que le constate encore Pie X.

La joie franche et cordiale, fruit d'une âme en paix et en sécurité, est bannie de la France, qu'elle irradiait de préférence à toute autre contrée, en faisant que les étrangers s'y trouvaient comme dans une autre patrie.

Quelle démonstration par une expérience déjà séculaire que les nations et plus particulièrement la France, **cherchent vainement l'ordre, la paix, la stabilité**, en dehors du fondement posé par l'auteur des sociétés comme des individus, **en dehors de Jésus-Christ vrai Dieu et vrai Homme !**

Avec quel à-propos providentiel la Libératrice du quinzième siècle se dresse devant la France pour indiquer le vide irréparable, cause de tant de ruines, pour presser ceux qui ont des yeux pour voir, un cœur pour sentir, de travailler à le combler, en ramenant partout, par tous les moyens légitimes en leur pouvoir, le banni dont l'absence laisse tout dans la nuit, dont la présence vivifierait tout, l'Homme-Dieu Notre-Seigneur Jésus-Christ !

¹ «*Inter Ecclesiam piam matrem et progenitores tuos percarissimos filios connexio indissolubiliterviguit, (ita) ut etiam Ecclesia absque ipsis, et illi absque Ecclesia, si recenseantur annales, nunquam vel raro magnificum quid tentarunt*». (Religieux de Saint-Denis, édition Bellaguet, II, p 50).

Entendons avec quelle force, quelle persévérance, la vierge libératrice proclama **Jésus-Christ le vrai Roi de France Son suprême et souverain législateur.**

II - Le **premier mot** qu'elle prononce en inaugurant sa merveilleuse épopée, c'est la revendication de la **suzeraineté du Christ**. Elle se présentait pour la première fois à Baudricourt vers l'Ascension (13 mai) 1428. Elle ne venait pas encore pour se faire conduire au gentil Dauphin, ainsi qu'elle appela toujours Charles VII jusqu'à ce qu'il eût été sacré ; elle venait seulement annoncer et lui faire transmettre un avis qui aurait épargné à nos annales la honte du récit de l'ignominieuse journée des Harengs, s'il en avait été tenu compte par Baudricourt, ou par Charles VII.

Bertrand de Poulengy, présent à l'entrevue, nous a conservé la substance du message. Voici en style direct ce qu'il nous en a transmis sous la foi du serment :

«Je viens, disait Jeanne, de la part de Mon Seigneur, pour que vous mandiez au Dauphin de bien se tenir et de ne pas encore engager de combat avec ses ennemis ; Mon Seigneur devant lui donner secours seulement après la mi-carême. C'est que, disait-elle, **le royaume ne regarde pas le Dauphin, il regarde Mon Seigneur**. Mon Seigneur cependant veut que le Dauphin soit fait roi, et **tienne le royaume en commende. Le Dauphin sera fait roi malgré ses ennemis¹, et c'est moi qui le conduirai au SACRE**»².

Baudricourt, en cela très excusable, prit la jeune paysanne pour une folle, mais puisque la réalisation de ce qui était humainement impossible a démontré qu'elle était l'envoyée de Celui pour lequel il n'est rien d'impossible, que s'ensuit-il, sinon que ses paroles sont l'expression des éternels desseins de Celui qui opérera par elle et en elle, et qui pour cela même est à un titre particulier Son Seigneur ? **SON SEIGNEUR EST LE SUZERAIN QUI DISPOSE DU ROYAUME**. Si, conformément à l'usage, Il veut que la naissance désigne le vassal qui tiendra de lui le fief, le Dauphin, le bénéficiaire n'étant pas encore mis en possession, investi, le royaume ne le regarde pas ; c'est au suzerain d'en prendre soin ; le Dauphin n'a qu'à garder ses positions, en attendant le secours que le Souverain lui enverra après la mi-carême.

Jeanne, escortée par ce même Poulengy que l'on vient d'entendre et par quelques autres, arrivait auprès du Dauphin le dimanche après la mi-carême, à midi, cette année, le 6 mars. **Le suzerain veut que le Dauphin tienne le royaume en commende, expression qui ne s'employait que pour des biens consacrés à Dieu, des biens ecclésiastiques, remis par la commende, à la défense, à la protection d'un puissant.**

Le mot *commende* est ici l'équivalent de l'expression *saint royaume*, que la Vénérable employa plusieurs fois avec affection. **Saint, le royaume de France** l'était sans préjudice d'ailleurs des titres de Saint-Empire, par ses origines surnaturelles, par ses particulières destinées dans les desseins de la Providence.

Le vrai et tout-puissant Suzerain veut donc que le Dauphin soit fait roi. Pour punir les infidélités de la France, Il a permis aux ennemis de prévaloir, mais Il n'a pas retiré Ses miséricordes ; le Dauphin, malgré ses ennemis, sera sacré et la preuve que ce sera bien l'œuvre du bras divin, c'est que Charles sera conduit au sacre, à travers ses ennemis, par la main débile d'une femme.

Quelque significatives que soient les premières paroles de Jeanne, paroles toutes prophétiques, elles ne sont pas plus graves que celles qu'elle adressera au Dauphin en l'abordant au château de Chinon.

- Quel est votre nom ? lui demanda le prince.

- J'ai nom Jeanne la Pucelle, répondit-elle, **et vous mande par moi le Roi des cieux que vous serez sacré et couronné dans la ville de Reims, et vous serez LieuTenant DU ROI DES CIEUX QUI EST ROI DE FRANCE.** *Eritis locum tenens regis cælorum, qui est rex Franciæ*, (T. IV, p. 220).

Après cette entrée en matière, dans l'angle de la salle à l'extrémité de laquelle les courtisans étaient massés, eut lieu le fameux entretien de la révélation des secrets. Il fut long. Basin rapporte, d'après Dunois, qu'il dura plus de **deux heures** (T. III, p. 233-234). Jeanne le termina par ces mots dit à haute voix : Moi, je te dis de la part de messire que tu es vrai héritier de France et fils du roi, et messire **m'envoie pour te conduire à Reims prendre ta couronne ET TON SACRE, si tu le veux** (T. IV, p. 220).

Henri Martin a dit fort justement qu'après la conversion de Clovis, rien dans notre histoire n'a plus d'importance que la manifestation des secrets. L'on en connaît l'objet. Dans l'extrémité de ses malheurs, Charles VII avait conçu sur la légitimité de sa naissance des doutes justifiés par les débordements de l'odieuse Isabeau de Bavière. Il avait à la suite fait à Dieu une fort belle prière dont il n'avait absolument rien dit à qui que ce fût, pas même à son confesseur. Les dernières paroles de Jeanne que l'on vient de lire font une manifeste allusion à ce doute. En révélant et le doute et la prière, la Vénérable manifestait que Celui dont elle était l'envoyée ne voulait **pas alors changer l'ordre établi pour la LieuTenance**, en même temps qu'elle donnait un gage certain qu'Il interviendrait pour faire prévaloir l'ordre qu'Il voulait alors. Encore une fois, je répète que je n'ai pas à examiner si les dispositions de la Providence sont changées ; qu'il suffise d'observer que c'est possible.

La fière lettre aux Anglais est pleine de cette même pensée : **la suzeraineté de Jésus-Christ sur la France**. Je me contente de citer cette phrase : *N'ayez point cette opinion : Vous ne tiendrez point le royaume de France de Dieu le roi du*

¹ Note LHR : comment ne pas penser au : "Je régnerai, malgré Mes ennemis" à sainte Marguerite-Marie confirmant Le Règne du Sacré-Cœur.

² *La Vraie Jeanne d'Arc*, t. II, p. 234 ; cf. p. 535. Sauf indication spéciale, tous les renvois sont à l'un des cinq volumes de *La Vraie Jeanne d'Arc*.

ciel, Fils de sainte Marie ; ains (mais) le tiendra le roi Charles, vrai héritier, car **Dieu le roi du ciel le veut** et lui est révélé par la Pucelle ; lequel entrera à Paris à bonne compagnie (T. IV, p. 45).

C'était **au roi Jésus d'abord, au roi Charles ensuite** qu'elle sommait les places de rendre obéissance. «Partout où la Pucelle venait, dit le chroniqueur bien informé, Perceval de Cagny, elle disait à ceux qui tenaient les places : *Rendez-vous au Roi du Ciel et au gentil roi Charles*» (T. III, p.185). Même constatation dans le chroniqueur bourguignon dont l'œuvre est connue sous le titre de *Chronique des Cordeliers* : «Elle admonestait les gens au nom de Jésus, et faisait des prêchements pour inviter le peuple à se rendre à Lui et à obéir au Dauphin» (T. III, p. 440).

La même pensée remplit tout entière la lettre aux habitants de Troyes. La voici :

JHESUS MARIA

*Très chers et bons amis, s'il ne tient à vous, seigneurs, bourgeois et habitants de la ville de Troyes, Jeanne la Pucelle vous mande et vous fait savoir **de par le Roi du ciel son droitier et souverain seigneur**, au service duquel elle est un chacun jour, que vous fassiez vraie obéissance et reconnaissance au gentil roi de France qui sera bien brief à Reims et à pris, qui que vienne contre, et en ses bonnes villes du saint royaume à l'aide du Roi Jésus.*

Loyaux Français, venez au devant du roi Charles, et qu'il n'y ait point de faute ; et n'ayez aucune inquiétude pour vos corps et vos biens si ainsi le faites, et si ainsi ne le faites, je vous promets et certifie sur vos vies, que nous entrerons à l'aide de Dieu, en toutes les villes qui doivent être du saint royaume, et y ferons bonne paix, ferme, qui que vienne contre... (T. III, p. 355).

Envoyée du Suzerain, Jeanne n'est pas proprement au service du vassal, le roi Charles. Elle est un *chacun* jour au service du Roi du ciel. Seigneur souverain, il est par suite **le droiturier, c'est-à-dire la source du droit, le législateur suprême ; caduques, de toute nullité, les dispositions prises à son encontre.**

Dans la lettre au duc de Bourgogne, c'est à trois reprises qu'elle qualifie de *saint* le royaume de France, trois fois qu'elle parle de son *droiturier et souverain seigneur* ; elle va jusqu'à écrire cette phrase qui aurait certainement son application, si les droits du droiturier et souverain seigneur n'étaient pas méconnus : **Tous ceux qui font la guerre au saint royaume de France, font la guerre au Roi Jhesus, Roi du ciel, et de tout le monde, mon droiturier et souverain seigneur** (T. IV, p. 59).

III - La Vénérable disait aimer sa bannière quarante fois plus que son épée découverte pourtant par révélation à Sainte-Catherine-de-Fierbois. Il n'y a qu'une raison d'une préférence si hautement avouée. La bannière était le signe même de ce qui était avant tout la mission de la sainte fille : **rajeunir par le miracle la foi au dogme de la royauté de Jésus-Christ.**

Sur une toile en boucassin, l'Homme-Dieu était représenté avec Ses plaies rayonnantes, porté sur les nuages, tel qu'Il viendra à la fin des temps. D'une main Il tenait le monde, de l'autre Il bénissait deux lis que deux anges présentaient. Le champ de la bannière était semé de fleur de lis ; on y voyait un écusson dans lequel était représentée une colombe tenant dans son bec une banderole sur laquelle on lisait : *de la part du Roi du ciel*. Sur les côtés étaient les noms JHESUS-MARIA. Les chroniqueurs nous parlent aussi d'une Annonciation. Était-elle sur l'envers, ou sur le pennon, c'est ce que je ne saurais dire. La bannière était pour la libératrice ce que le labarum fut pour Constantin.

Rien ne s'y trouvait, disait la Vénérable, que **par le commandement de Notre-Seigneur**, transmettant Ses volontés par l'intermédiaire de sainte Catherine et de sainte Marguerite.

Jeanne la portait constamment dans l'accomplissement de sa mission ; les ennemis étaient saisis de frayeur à la vue de la bannière ; ils débitaient à ce sujet des contes démentis par la Pucelle. La bannière vint à plusieurs reprises dans les interrogatoires de Rouen. C'est ainsi qu'à l'interrogatoire du samedi soir, 17 mars, après avoir répondu que tout dans l'étendard avait été fait sur l'ordre des saintes, il lui fut demandé si elles lui avaient promis qu'en vertu de cet étendard, elle gagnerait les batailles qu'elle engagerait ; elle répondit :

- Elles me dirent de le prendre hardiment et que Dieu m'aiderait.
- Qui aidait le plus à la victoire ? était-ce vous qui aidiez l'étendard ou l'étendard qui vous aidait ?
- La victoire de moi, ou de l'étendard, tout était à Notre-Seigneur.
- L'espérance de la victoire était-elle fondée en l'étendard ou en vous ?
- Elle était fondée en Notre-Seigneur et pas ailleurs.
- Si un autre que vous eût porté l'étendard, eût-il été aussi fortuné que lorsqu'il était porté par vous ?
- Je n'en sais rien, je m'en attends à Notre-Seigneur.
- Eussiez-vous porté avec une égale confiance l'étendard de l'un des gens de votre parti ou même celui de votre roi ?
- Je portais plus volontiers celui qui m'avait été donné par Notre-Seigneur, et toutefois de tout je m'en attendais à Notre-Seigneur» (T. V, p. 287).

Il est donc clair que sa confiance allait à Jésus-Christ Lui-même plutôt qu'au signe extérieur, auquel elle n'attachait aucune idée superstitieuse. Mais combien elle l'aimait, cette bannière ! Tout le monde connaît la réponse faite à la question pourquoi au sacre l'étendard occupait une place d'honneur ? *Il avait été à la peine ; c'était bien raison qu'il fût à l'honneur !*

Pour être vraie, cette réponse n'exclut pas une autre explication. La bannière de l'envoyée du Christ, Roi de France,

ombrageant pendant la cérémonie du sacre la tête du roi, est le **symbole du suzerain investissant le vassal, Son LieuTenant**. La bannière et non l'épée est l'arme caractéristique de la vierge guerrière, de la vierge libératrice ; **les peintres et les statuaires qui l'oublent, se rendent coupables contre l'art d'une faute capitale. Ils ne nous donnent pas la vraie Jeanne d'Arc**.

Paroles, symboles, l'envoyée céleste a épuisé toutes les formes pour inculquer que le vrai Roi de France c'est Jésus-Christ, et que le roi visible n'est que le LieuTenant.

Siméon Luce le constate en des termes qui valent plus que maintes pages de son volume : *Jeanne d'Arc à Domremy*. «Le nom de Jésus, dit-il, ne figure pas seulement en tête de ses lettres, dans les plis de son étendard, et jusque sur l'anneau mystique qu'elle porte au doigt ; il est **surtout au plus profond de son cœur**. Elle ne se borne pas à adorer Jésus comme son Dieu, elle reconnaît en lui le véritable roi de France, dont Charles VII est le seul véritable représentant».

Quicherat n'a pu s'empêcher d'en consigner la remarque dans ses *Aperçus nouveaux* : **«elle regardait la France comme le royaume de Jésus**, écrit-il, et dès lors **les ennemis du saint royaume étaient pour elle les ennemis de Dieu**. Cette opinion de la souveraineté de Dieu explique pourquoi Jeanne à son arrivée auprès de Charles VII l'engagea à faire la donation, c'est-à-dire la recommandation (?) de son royaume à Dieu».

La Pucelle ne se contente pas **d'exiger** que Charles VII **consacre son royaume au ciel** ; il l'avait fait bien souvent et faisait probablement plusieurs fois par jour, car à l'arrivée de la Pucelle, il était fort pieux et de mœurs irréprochables ; elle exige comme expression de vassalité une **DONATION DE LA FRANCE À JÉSUS-CHRIST**.

Voici comme en dépose le duc d'Alençon présent à l'entrevue dans laquelle elle fit cette demande : «Jeanne fit au roi plusieurs requêtes, parmi lesquelles l'une fut qu'il donnât son royaume, *quod donaret suum regnum*, au Roi des cieux, promettant qu'après la donation le Roi du ciel ferait pour lui ce qu'il avait fait pour ses prédécesseurs, et le rétablirait dans l'état d'autrefois» (T. IV, p.19).

Le trésorier de l'empereur Sigismond, Eberhard de Windecken, a inséré dans l'histoire de son maître quelques pages sur Jeanne reproduisant, dit justement Quicherat, les renseignements envoyés de la cour de Charles VII. On y lit : «La Pucelle arrivée auprès du roi lui fit promettre trois choses : la première de se démettre de son royaume, d'y renoncer et de le rendre à Dieu de qui il le tenait». (T. IV, p. 270.)

La déposition du duc d'Alençon nous apprend que la donation du royaume à Jésus-Christ fut un des premiers actes **exigés** par la Pucelle après la révélation des secrets. **C'ÉTAIT LE POINT CULMINANT DE LA MISSION** ; l'on ne doit pas s'étonner si elle le fit renouveler, et d'une manière fort piquante, que nous apprend un document publié en 1885, par M. Léopold Delisle sur les indications de M. le comte Ugo Balsani. Un clerc français, probablement attaché à Martin V, publiait, sous le titre de *Breviarium historiale*, un abrégé d'histoire universelle, quelques mois seulement avant l'épopée de la Vénérable. L'œuvre était imprimée quelques années après que l'invention de Gutenberg eût fait son apparition ; preuve du cas que l'on en faisait. Sur l'exemplaire que l'auteur s'était réservé, il écrivit, manifestement d'après les renseignements venus de France, des notes fort exactes et pleines d'intérêt sur ce qui se passait en France : ces notes ne vont pas au delà de la délivrance d'Orléans.

On y trouve le récit suivant : «Un jour la Pucelle demanda au roi de **lui faire un présent**. La prière fut **agréée**. Elle demanda alors comme don **le royaume de France lui-même...** Le roi **étonné le lui donna après quelque hésitation et la jeune fille l'accepta...** Elle voulut même que l'acte en fût dressé et lu par les quatre secrétaires du roi. La charte rédigée et récitée à haute voix, le roi resta un peu ébahi, lorsque la jeune fille le montrant à l'assistance, dit : «Voilà le plus pauvre chevalier de son royaume», et après un peu de temps, en présence des mêmes notaires, **disposant en maîtresse du royaume de France, elle le remit entre les mains du Dieu tout-puissant**. Puis au bout de quelques autres moments, **agissant au nom de Dieu, elle investit le roi Charles du royaume de France**. De tout cela, elle voulut qu'un acte solennel fût dressé par écrit». (T. 1, p. 58).

Nous serions assez porté à croire que la Vénérable a demandé cet acte écrit après l'approbation reçue à Poitiers, avant de se mettre à l'œuvre. Légende, légende, a-t-on dit à ce propos. C'est le mot en vogue, tout à fait commode pour retrancher, sans raison, d'historiens très dignes de foi tout ce qui déplaît. L'auteur du *Breviarium historiale* est pourtant fort réservé, puisqu'il laisse dans son *quaternum* des vides en blanc, afin, dit-il, de recevoir confirmation de certains faits qu'on lui a racontés. Celui que nous venons de transcrire est parfaitement dans le caractère de la libératrice, conforme à tant de paroles vives et alertes que nous connaissons d'elle.

Quoi d'étonnant que la Vénérable ait exigé sous cette forme, et par écrit, que Charles VII se reconnût l'humble vassal du Roi du ciel ! sa mission même imposait un acte de dépendance bien plus expressif. Jeanne disait à Vaucouleurs : *Il n'est personne au monde, ni roi, ni duc, ni fille du roi d'Ecosse, ni d'autres, qui puissent recouvrer le royaume de France ; il n'y a de secours qu'en moi. Je préférerais cependant filer à côté de ma pauvre mère, ce n'est pas là œuvre des personnes de mon état ; mais il faut que j'aïlle et que je l'accomplisse; AINSI LE VEUT MON SEIGNEUR* (T. II, p. 231-232, cf. p. 527).

Le Seigneur de la vénérable vierge **voulait** donc qu'en face de la chrétienté, le descendant de Hugues Capet, de Philippe-Auguste, de Philippe le Bel, que ces seigneurs Armagnacs si infatués de leur noblesse, souvent si durs, si pleins de mépris, si barbares envers le pauvre peuple, que l'armée entière, se laissassent **conduire par une fillette, par une paysannelle**, née de parents obscurs même dans le lieu de sa naissance, écrivait Gelu (T. 1, p. 45) ; qui touchait, ce semble,

au servage (T. III, p. 348). Quoi de plus propre à **confondre l'orgueil des deux partis**, français et anglais ! Sainte Brigitte, au commencement de la guerre de Cent ans, avait vu Notre-Seigneur dire à Notre-Dame intercédant pour la France, que la France ne serait relevée que lorsque les Français **concevraient des sentiments d'humilité**¹ (*Révélation*, liv. IV, chap. cv).

L'acte d'humilité exigé de Charles VII constituait **une sorte d'anéantissement de la raison**. Il ne s'y prêta qu'en hésitant, et la Pucelle dut **le traîner** jusqu'à Reims. Il était sous l'influence de La Trémoille, le vrai roi du moment, qui redoutait que le crédit de la Pucelle ne mit fin à son omnipotence. Les capitaines royaux souffraient avec peine, pour la plupart, que la conduite de la guerre fût remise à une adolescente de la classe la plus infime ; à la journée décisive des Tourelles, ce fut malgré eux, forte de l'appui des bourgeois et de la multitude, qu'elle commença l'attaque. Ce n'est que quand ils en virent les manières que les chefs demeurés dans Orléans vinrent y prendre part (T. III, p. 81, 82).

Alors que la divinité de sa mission était admise, c'était son avis que l'on devait chercher avant tous les autres. Toutefois, à part la merveilleuse campagne de la Loire, où le duc d'Alençon se conforma constamment à ses plans, il ne semble pas qu'elle fût appelée aux délibérations des chefs. On en voit un exemple remarquable lorsque devant Troyes l'on délibérait s'il ne fallait pas rétrograder en présence de la résistance de la ville (T. III, p. 98 ; T. IV, p. 185). Là comme précédemment on se trouva toujours fort bien de s'être déchargé sur elle du plan et de l'exécution. Il n'y avait de regards que pour elle ; on lui rapportait justement toute la gloire des merveilles que son Seigneur opérait par elle. De là une envie toujours croissante, qui lui faisait dire à Chalons qu'elle ne redoutait que la trahison.

Jacques Gelu dans son traité déclarait qu'il fallait suivre sa direction comme celle de l'ange de Dieu envoyé pour le relèvement du royaume (T. I, p. 51). Il vint un moment où l'on se lassa de cette constante dépendance. Jusqu'alors, elle avait, non sans résistance, tout conduit, et fini par entraîner les chefs à l'exécution des plans qu'ils n'avaient ni conçus, ni d'abord approuvés. Les fatales trêves, si hautement improuvées par elle (T. IV, p. 74), conclues avec le duc de Bourgogne, arrêterent l'élan des villes, qui d'elles-mêmes redevaient françaises.

Celle du 28 août à Compiègne autorisait ce même duc à défendre Paris contre la Pucelle et ceux qui marchaient à la suite de l'envoyée du ciel ; si **Paris** eût été pris, la cour eût été **embarrassée** de la conquête. **On ménagea un échec** à la libératrice. Cela ne nous paraît pas douteux (T. IV, p. 68-78). L'armée formée par le seul enthousiasme qu'elle inspirait fut, bien malgré elle, ramenée vers la Loire et dissoute. Mal secondée au siège de la Charité, qu'elle n'avait nullement conseillé, Jeanne est condamnée à une oisiveté qu'elle rompt en s'échappant de la cour. N'est-ce pas par une intrigue de cour ourdie entre La Trémoille et Flavay qu'elle a été livrée à Compiègne ? Ce n'est pas sans vraisemblance (T. IV, p. 89 sqq.). Qu'est-ce à dire ? **Charles VII, pour n'avoir pas su se dégager de ceux qui gouvernaient sous son nom, n'a pas continué jusqu'au bout l'acte par lequel le Suzerain exigeait qu'il confessât sa dépendance et son vasselage.** Jeanne n'a cessé de proclamer que c'était à son Seigneur, à celui qu'elle disait être le roi de France, que tout dans ses exploits devait être rapporté. N'était-ce pas manifeste par son impuissance même à les accomplir ? **Refuser de la suivre, de marcher à sa suite, c'était refuser le secours et la main de Celui dont la vertu la remplissait. Le martyre de la Pucelle expia cette infidélité.**

Il n'est pas douteux, pour quiconque étudie les documents sans parti pris, que Jeanne devait chasser les Anglais de toute la France (T. IV, p. 118-136), si elle avait totalement trouvé la pleine correspondance à laquelle elle avait droit. Cette correspondance non accordée totalement, elle prédisait encore cette expulsion et ses diverses étapes (T. III, p. 260 ; T. V, p. 224 sqq., p. 580, etc.). L'expulsion totale se fit attendre vingt-quatre ans. Les déprédations continuèrent sur plusieurs parties de la France. Si le traité d'Arras détacha le duc de Bourgogne du parti anglais, il fallut acheter cet avantage par des concessions bien humiliantes, et encore plus onéreuses, qui n'auraient pas été nécessaires, si l'envoyée du ciel avait été docilement suivie.

Celui qui le premier fut chargé, en qualité de postulateur, de poursuivre la cause en cour de Rome, le regretté M. Captier, écrivait en 1889 : **«Jeanne d'Arc, malgré sa grande renommée, est peu connue, et ce qui est plus mauvais, elle est mal connue..., l'héroïne dissimule la sainteté»**. Rien de plus vrai. Que d'erreurs, même capitales, telle que la fin de la mission à Reims, la cause de l'échec contre Paris, fourmillent dans les histoires et les panégyriques. Après avoir dit en quelques lignes qu'elle était pieuse, **l'on passe sur les détails qui nous montre la sainte en action et font de son histoire un exposé complet de l'enseignement catholique.**

Tout le ciel se meut au-dessus de sa tête : *Je suis venue*, disait-elle, au roi de France, *de par Dieu, de par la Vierge Marie, de par tous les benoists saints et saintes de Paradis, et de par l'Église victorieuse de là haut et de leur commandement*. Elle voit le prince des célestes milices, saint Michel, et comme il convient, bien accompagné, dit-elle encore, elle voit les anges parmi les hommes qui ne les voient pas. Quand la vision cesse, elle éprouve une indicible nostalgie du paradis ; elle aurait voulu qu'ils l'eussent emportée avec eux ; elle pleure ; le respect lui fait baiser la place où ils lui ont apparu.

Elle voit saint Charlemagne et saint Louis intercéder pour la France auprès du trône de Dieu ; mais c'est surtout avec sainte Catherine et sainte Marguerite qu'elle traite en toute familiarité comme une jeune sœur avec des sœurs aînées chargées de son éducation. La théologie mystique trouvera dans ses réponses aux tortionnaires, dans ce qu'elle a

¹ Note de LHR : grande leçon encore pour nous après les châtiments encourus pour les graves péchés qui ont mérité par juste justice de Dieu, et La Révolution Française, et La Révolution Conciliaire.

dit de ses apparitions, les signes les meilleurs auxquels on reconnaît les visions qui viennent de Dieu, et par lesquels on les distingue de celles qui viennent de l'ange de ténèbres transformé en ange de lumières.

Tandis que ses juges, des docteurs réputés les lumières de *l'Alma Mater*, s'efforcent d'enlacer l'ignorante jeune fille dans la plus inextricable des équivoques, et **pervertissent la notion de l'Église** qu'ils mettent sans cesse en avant, l'accusée en donne la vraie notion par ses appels réitérés à celui qui en est le fondement, au pape de Rome. Elle aime cette Église et voudrait la servir de tout son pouvoir ; elle fournit surabondamment toutes les preuves que cette Église demande pour déclarer ses visions croyables et conformes à la piété.

Quel est l'aliment de la vertu, la source de la sainteté que ses exemples et ses conseils ne recommandent pas ? La prière est son besoin ; la sainte messe, la communion font ses délices ; elle se confesse presque tous les jours et avec larmes ; tous remarquent et son assiduité, et sa tenue dans l'église ; elle aime les longs offices et ne néglige pas les plus humbles pratiques : faire brûler des cierges, aller en pèlerinage à Bermont.

Et cependant à Domremy elle n'oublie aucun des devoirs imposés à la jeune fille d'un humble ménage de campagne ; elle édifie le village des pratiques de sa piété, comme dans la suite elle édifiera la cour, l'armée et les villes où elle passera. Hier c'était l'humble paysanne, idéal adolescente au hameau ; aujourd'hui, c'est la jeune fille qui, en gardant sa simplicité, sait à la cour rendre si bien à chacun ce que son rang exige qu'on aurait cru qu'elle y avait été nourrie ; c'est le chevalier, le général accompli, mais **en tout revêtu de sainteté** ; elle reste si pure que sa seule vue dissipe désirs ou pensées déshonnêtes. Demain en présence de l'odieux tribunal, tout en restant la jeune fille candide, elle fera des réponses étincelantes de justesse, de profondeur, de hardiesse. L'on dirait même parfois qu'elle est graduée en droit canonique et civil.

Tous ses faits, toutes ses paroles méritent d'être étudiés ; ils montrent en acte quelque point de l'enseignement chrétien, et encore une fois, il en est peu que l'on ne puisse y signaler. S'agit-il de la guerre ? tandis qu'elle, la libératrice, est pour les gens du métier un modèle de tactique, de bravoure, d'art d'entraînement, elle offre au moraliste chrétien un modèle de la manière dont les hostilités doivent être déclarées ; elle n'en vient à cette extrémité que pour défendre le droit, après des sommations écrites ou orales ; elle ne fait la guerre que pour amener une paix ferme et qui dure ; elle s'apitoie sur les victimes de cette dure nécessité, amis ou ennemis ; elle impose à des soldats habitués à toutes les violences le respect des personnes et des propriétés dans les lieux où ils passent, et bannit du milieu d'eux tout ce que proscrit la morale chrétienne.

C'est bien le Christ-Roi qui resplendit dans toute sa conduite et dans toute sa mission. C'est le *Instaurare omnia in Christo* rappelé par Pie X¹.

Passer sous silence les faits, les paroles si expressives par lesquelles Jeanne n'a cessé de mettre en lumière cette vérité maîtresse, ou même les estomper, les noyer dans des détails insignifiants **c'est décapiter l'héroïne et tronquer son histoire²**. C'est là un procédé antihistorique. Le véritable historien, en effet doit au lecteur de lui faire connaître **le mobile principal** auquel obéit le personnage qu'il met en scène, soit approuvé ou rejeté par lui. L'on n'y manque guère lorsqu'il s'agit d'un mobile profane. Tite-Live, Tacite, Hérodote, Plutarque, rapportent certains prodiges qui n'étaient pas toujours faux. Dans l'histoire de Jeanne d'Arc l'on consent à s'appesantir sur l'arbre des fées, le bois chenu, la prophétie de Merlin ; mais l'on ne dira rien ou presque rien de la source d'où Jeanne disait tenir sa mission, de Celui qu'elle appelle son Seigneur, dont le Nom est constamment sur ses lèvres. Ceux qui ressassent la prophétie de Merlin, taisent les prophéties si nombreuses, si authentiques que la Vénérable sème à tous les pas de sa carrière. S'agit-il d'expliquer la merveilleuse figure par l'absurde hypothèse d'un patriotisme poussé jusqu'à une incurable hallucination, explication qui ne fait que rendre la difficulté plus insoluble, on entasse les faits aux dépens de la vérité historique, on déplace l'époque des événements ; les hypothèses les plus invraisemblables, parfois les plus contradictoires, ne coûtent rien. Certes, grand était le patriotisme de celle qui ne pouvait pas voir couler le sang français sans sentir ses cheveux se dresser sur sa tête : où le puisait-elle, sinon au cœur de son Seigneur, par le Prince de ces milices ? Le vrai roi de France lui mettait sous les yeux la «pitié» qui était au royaume, lui faisait connaître la place occupée dans le plan divin par la nation, fille aînée de l'Église.

Que la libre pensée, le naturalisme sous toutes les formes plus ou moins mitigées, ait recours à ces procédés si profondément anti-historiques, on se l'explique par sa **haine du surnaturel**. Ayant dans son outrecuidance posé comme principe que le surnaturel n'existe pas, le naturalisme retranche les faits les mieux avérés où il resplendit. Il tourne le dos à la lumière, se bande les yeux pour avoir le droit de crier que le soleil n'existe pas. **C'est de la démence**. La bonne foi devrait au moins lui faire rapporter **comment la libératrice explique sa mission**, avec quelle inébranlable fermeté, toujours constante avec elle-même elle a toujours tout rapporté à l'Homme-Dieu. Le naturalisme, alors qu'il ne saurait, sans se suicider, admettre l'explication de l'héroïne, sent ce que le simple exposé des paroles et des faits ferait conclure aux gens de bons sens et de bonne foi. Il faut à tout prix mettre la lumière sous le boisseau

¹ Note de LHR : Rappelons que ce *omnia instaurare in Christo*, saint Pie X le tient de l'enseignement du cardinal Pie (autre docteur du Christ Roi de France) que le saint Pape appelait : "Mon Maître".

² Vallet de Virville omet en rapportant la première entrevue à Chinon, l'*eris locum tenens Regis cælorum qui est rex Franciæ*. Il croit plus intéressant d'évaluer les dimensions de la salle où se passe la scène.

Ils sont les complices inconscients du naturalisme, les historiens catholiques qui ne mettent pas en lumière les traits qui font resplendir la sainte ; ils rétrécissent immensément la mission de la libératrice lorsqu'ils ne montrent pas le Christ-Roi comme la pénétrant tout entière de Ses rayons. **Mutiler ou altérer le chef-d'œuvre de Dieu, c'est une profanation.** Il n'est que temps qu'il soit tiré du cadre étroit où il a été renfermé ; que Jeanne d'Arc soit connue et bien connue, telle qu'elle s'est donnée elle-même et que les contemporains l'ont vue. Elle est une preuve palpable de la divinité du catholicisme, et l'exposé de ses enseignements.

M. Kurth, avec l'autorité qui s'attache à son nom, a dit qu'après la bienheureuse Vierge Marie, c'était l'idéal le plus parfait que présentent les annales humaines. L'accusateur d'Estivet, dans son réquisitoire, faisait un crime à l'accusée de ce que pareil langage était tenu dans le parti français.

Voici comment, dans un panégyrique qui n'a pas été égalé, la même pensée était développée par le jeune prêtre qui devait être le **cardinal Pie** :

«Je cherche en vain, s'écriait-il, ce qui pourrait manquer à mon héroïne ; tous les dons divins s'accumulent sur sa tête, pas une pierrerie à joindre à sa couronne. Par l'esprit et par le cœur, je ne connais rien de plus français et de plus chrétien ; rien de plus mystique et de plus naïf ; en elle la nature et la grâce se sont embrassées comme sœurs ; l'inspiration divine a laissé toute sa part au génie national, au caractère français ; c'est une extatique chevaleresque, une contemplative guerrière..., c'est un modèle à offrir aux conditions les plus diverses, à la fille des pâtres et à la fille des rois, à la femme du siècle et à la vierge du cloître, aux prêtres et aux guerriers, aux heureux du monde et à ceux qui souffrent, aux grands et aux petits : **type le plus complet et le plus large au point de vue de la religion et de la patrie, figure historique qui n'a son semblable nulle part.**

«Jeanne d'Arc, c'est une douce et chaste apparition du ciel au milieu des agitations tumultueuses de la terre, une île riante de verdure dans l'aride désert de l'histoire humaine, un parfum de l'Eden dans notre triste exil, et pour parler le langage de saint Augustin, c'est Dieu venant à nous, cette fois encore par un chemin virginal».

N'est-ce pas dire que l'étude de l'héroïque jeune fille, la méditation de ses paroles, la contemplation de sa vie, nous présentent dans un fait historique incomparablement attrayant *l'Instaurare omnia in Christo*.

Tous ceux qui contribuent à faire connaître l'héroïque vierge telle qu'elle est, à la tirer du cadre incomplet où l'avaient renfermée les erreurs dont elle est la vivante réfutation, **contribuent à leur manière à ce rétablissement du règne du Christ.** Il faut blâmer hautement les écrivains qui, tout en prétendant donner une histoire complète, s'inspirent de théories fausses et mutilent la radieuse image.

La très pieuse et magnanime vierge, est-il dit dans le bref *Rem tu amplam*, n'est pas la gloire seulement de sa patrie, elle l'est de la foi catholique. Pie X exprime la même pensée : l'héroïque jeune fille est un astre qui illumine non seulement la France, mais l'Eglise universelle, dit Sa Sainteté dans le décret du 6 janvier et dans la consolante allocution dont elle a bien voulu accompagner la promulgation.

C'est une pensée de consolation que le père commun envoie à cette occasion à ses fils de France opprimés par tant de calamités qu'il est le premier à ressentir.

En présence des périls de l'heure présente, le vicaire de Jésus-Christ nous présente l'héroïque vierge comme un **sujet de consolation et d'espérance, elle nous rappelle que la divine Miséricorde envoie Son secours au moment où les choses paraissent plus désespérées.** Les bienfaits de la divine Clémence, grâce à son crédit, se répandront certainement sur nous avec plus d'abondance, surtout si, à son exemple, nous apprenons à mériter la gloire céleste par de grands labeurs, par les épreuves et par le sacrifice même de la vie (*l'Univers* du 16 janvier).

Dans sa réponse aux évêques de France, qui, à leurs félicitations pour le Jubilé papal, avaient joint de nouvelles instances pour la cause si chère à tout ce qui est français, Léon XIII disait espérer dans les prières que Nos seigneurs adressaient à la Vénérable. Clergé et fidèles joignent sans doute leurs supplications à celles des premiers pasteurs, c'est notre devoir, en restant toutefois dans les limites tracées par l'Eglise.

Qu'elle vienne la vaillante libératrice au secours de la malheureuse France si aimée d'elle ! qu'elle vienne et nous ramène son Seigneur que nous voulons être le nôtre ! **Par Lui tout sera restauré.**

Omnia instaurare in Christo !